



16 août 2023

FERMETURE DES BUREAUX – ENREGISTREMENTS DE DOCUMENTS OFFICIELS

La division des enregistrements de documents officiels de la Ministère de la Justice est soumis d'un ordre d'évacuation. Notre bureau est fermé en raison de l'état d'urgence territorial. Les courriels et tous les appels ne seront pas surveillés à l'heure actuelle.

Vous pourrez accéder au registre des sûretés mobilières par l'entremise d'ACOL pour effectuer des enregistrements et des recherches en ligne, mais certains services seront modifiés durant cette période. Vous trouverez des détails à ce sujet sur le site Web d'ACOL (<https://www.acol.ca/fr>).

Les recherches dans le registre en ligne des sociétés seront toujours possibles (www.justice.gov.nt.ca/app/cros-rsel).

Les recherches de titres de biens-fonds dans le Système des titres de biens-fonds des Territoires du Nord-Ouest (NTLS) seront encore possibles (<https://www.justice.gov.nt.ca/app/lts-stb/login>).

Nous reprendrons les activités qu'on peut le faire sans danger.

Salutations distinguées,

Matthew F. Yap
Directeur
La division des enregistrements
de documents officiels
Ministère de la Justice